

## Conditions générales de vente et de services Alfen 2020-I

### I. GÉNÉRALITÉS

#### 1. Généralités – champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente et de services (ci-après nommées « **Conditions générales** ») s'appliquent à toutes les demandes d'offre, à toutes les offres, confirmations de commande et tous les accords passés par ou avec Alfen B.V., Alfen Projects B.V., Alfen ICU B.V., Alfen BVBA et toutes ses sociétés affiliées existantes ou futures (ci-après « Alfen »), ainsi qu'à toute livraison de marchandises (ci-après le(s) « **Produit(s)** ») et fourniture de services par Alfen (ci-après le(s) « **Service(s)** »). En passant sa commande, ou au plus tard dès réception des Produits ou de la prestation des Services, l'acheteur (ci-après le « **Client** ») prend acte de l'applicabilité des présentes Conditions générales.
- 1.2 Les présentes Conditions générales s'appliquent pour toute la durée de la relation commerciale, à savoir également pour toute demande, négociation ou tout accord ultérieur.
- 1.3 Sauf accord écrit explicite contraire, les Produits sont livrés et les Services sont réalisés par Alfen, uniquement sur la base des présentes Conditions générales. D'autres conditions générales – y compris celles du Client – ne sont en aucun cas contraignantes pour Alfen.
- 1.4 Si une disposition quelconque des présentes Conditions générales est considérée comme entièrement ou partiellement invalide, ceci ne peut affecter la validité des dispositions restantes des Conditions générales.
- 1.5 Une dérogation aux présentes Conditions générales n'est autorisée que si et dans la mesure où les représentants dûment autorisés d'Alfen ont expressément accepté une telle dérogation par écrit, et uniquement concernant l'accord pour lequel ces dérogations ont été convenues.
- 1.6 Aux fins des présentes Conditions générales, le terme « par écrit » inclut également toute communication entre les parties par e-mail.

#### 2. Propositions de budget, offres, commandes et accords

- 2.1 Les propositions ou offres (de budget) émises par Alfen ne sont contraignantes que durant la période figurant sur la proposition ou sur l'offre (de budget).
- 2.2 Un accord ne prend effet qu'avec la confirmation écrite d'une offre ou d'une commande (signée) par Alfen, ou en cas de tout autre accord expressément confirmé par écrit. En cas de divergences ou d'incohérences entre le contenu d'une offre ou d'une commande (signée) et le contenu de la confirmation de commande d'Alfen, le contenu de la confirmation de commande d'Alfen prévaut.
- 2.3 En l'absence d'une confirmation de commande d'Alfen, la livraison des Produits ou la prestation des Services par Alfen et/ou la facture finale représente la confirmation de la commande.
- 2.4 Les informations contenues dans les illustrations, les dessins, les spécifications de dimensions et de poids, qui constituent la base de l'offre ou de la confirmation de commande, sont considérées comme des valeurs approximatives, dans la mesure où elles ne sont pas exclusivement désignées comme étant contraignantes. Le Client est tenu de vérifier les informations susmentionnées.
- 2.5 Alfen sera et restera le détenteur de tous les documents, modèles fournis, échantillons ou exemples liés à des offres ou à un accord, mis à disposition de tierces parties pour une inspection, ou reproduits, imités d'une quelconque manière sans l'approbation écrite d'Alfen. À la demande d'Alfen, ces documents, modèles fournis, échantillons ou exemples lui seront retournés dans un délai de quatorze jours en bon état, DDP conformément aux Incoterms 2010.

#### 3. Conception et personnalisations

- 3.1 Si la conception fait partie de l'offre d'Alfen, cette dernière peut envoyer au Client une conception finale pour le Produit après la date de confirmation de commande. Le Client approuvera ou rejettera la conception finale dans un délai de 5 (cinq) Jours ouvrés à compter de sa soumission par Alfen. Si le Client ne réagit pas dans les 5 (cinq) Jours ouvrés, la conception finale d'Alfen sera considérée comme ayant été acceptée par celui-ci (« **Acceptation de la conception** »).
  - 3.2 Alfen et le Client peuvent s'entendre sur des modifications non techniques et non fonctionnelles à apporter au Produit (pose d'étiquettes, carte SIM, modification des couleurs, etc. ci-après la (les) « **Personnalisation(s)** »). Alfen confirmera ou refusera la Personnalisation dans la confirmation de commande. Les Personnalisations peuvent affecter le Produit final, ci-après le « **Produit personnalisé** », son ressenti, son apparence, sa qualité et/ou sa durée de vie. Alfen rejette toute responsabilité pour des dommages causés à ou par les Produits personnalisés si ces dommages sont dus aux Personnalisations.
4. Boutique en ligne
    - 4.1 Certains des Produits d'Alfen peuvent être commandés par le Client via la boutique en ligne Alfen (ci-après la « **Boutique en ligne** »). Pour les commandes passées via la Boutique en ligne, un accord ne prend effet que si la commande a été confirmée par Alfen par le biais d'une confirmation de commande (et non pas une confirmation de réception de la commande).
    - 4.2 La Boutique en ligne est mise gratuitement à la disposition du Client. Alfen ne peut garantir la disponibilité permanente, sans erreurs, de la Boutique en ligne. Alfen ne peut notamment garantir que la Boutique en ligne est exempte d'erreurs système, d'interruptions et/ou de dysfonctionnements.
    - 4.3 L'accès à la Boutique en ligne est soumis aux conditions d'utilisation de cette Boutique en ligne. Si et dès que le Client utilise la Boutique en ligne, il approuve les présentes conditions d'utilisation.
5. Transport et expédition
    - 5.1 Sauf accord contraire, les prix et les livraisons s'entendent départ usine d'Alfen, conformément aux Incoterms 2010 et à l'exclusion de tous frais d'expédition et de transport. Au cas où Alfen aiderait de quelque manière que ce soit au chargement des Produits, le Client déchargera Alfen de toute responsabilité.
    - 5.2 Si les parties conviennent qu'Alfen organise le transport des Produits, les frais d'expédition et d'assurance seront assumés par le Client. Alfen mentionne alors ces frais séparément sur la facture.
    - 5.3 Le transport se fait aux risques du Client, même si le transporteur a explicitement stipulé que tous les documents d'expédition doivent déclarer que tout dommage résultant du transport sera à la charge et aux risques de l'expéditeur.

## 6. Livraison, délai de livraison, acceptation et force majeure

- 6.1 Dans le cadre de la livraison des produits, les parties peuvent convenir d'un test de réception en usine et d'un test de réception sur site :
- (a) **Réception en usine** signifiant l'acceptation explicite ou implicite du test de réception en usine par (i) la signature d'un document par les deux Parties, ou (ii) le transport du Produit de l'usine d'Alfen jusqu'au site demandé par le Client ; et
  - (b) **Réception sur site** signifiant l'acceptation explicite ou implicite du test de réception sur site du Produit par (i) la signature d'un document par les Parties ou (ii) la mise en service le démarrage du Produit sur le site du Client.
- 6.2 Sauf accord contraire, toute date (de livraison) convenue sera reportée si :
- (a) le Client réclame des modifications au niveau de la conception finale après plus de 5 (cinq) Jours ouvrés à compter de la soumission par Alfen ;
  - (b) le Client ne se conforme pas à toutes les conditions techniques, administratives ou commerciales ;
  - (c) le Client réclame des modifications au niveau du Produit après la date de Confirmation de la commande ;
  - (d) Alfen ne reçoit pas le paiement (les acomptes) pour les Produits ou Services à la date d'échéance.
- 6.3 Les dates et délais de livraison indiqués dans les offres ou les confirmations de commande et/ou toute autre correspondance écrite ne sont que des lignes directrices et ne sont jamais définitifs. Si - contrairement à ce qui précède – une date de livraison ferme a été expressément convenue entre les parties et en cas de dépassement de cette date de livraison ferme, le client adresse à Alfen une notification écrite lui donnant la possibilité d'y remédier dans un délai raisonnable d'au moins 15 jours ouvrés.
- 6.4 Les livraisons partielles sont autorisées.
- 6.5 À compter du moment de la livraison par Alfen, le Client assume intégralement le risque des Produits.
- 6.6 Alfen peut attribuer ou sous-traiter ses obligations en vertu de l'Accord à des tierces parties.
- 6.7 En cas d'empêchement d'Alfen ou de l'un de ses fournisseurs en raison d'un cas de force majeure, Alfen est en droit de reporter la date de livraison en tenant compte d'un délai approprié. Par cas de force majeure, on entend toute cause empêchant Alfen de se conformer à une ou à toutes ses obligations en vertu de l'accord découlant de ou attribuables à des actes, des événements, omissions ou accidents échappant au contrôle raisonnable d'Alfen. Ces actes, événements, omissions ou accidents incluront entre autres : l'intervention des pouvoirs publics, les pénuries d'énergie ou de matières premières, les retards ou l'indisponibilité de la fourniture de composants, les grèves, les lock-out, le manque de moyens de transport et autres problèmes d'approvisionnement imprévus, dans la mesure où ils sont indépendants de la volonté d'Alfen. Alfen informera le Client et veillera à ce qu'il soit perturbé au minimum. Si le cas de force majeure persiste durant plus de trois mois, ou dès qu'il est évident qu'il persistera durant plus de trois mois, Alfen est en droit de résilier l'accord en tout ou partie dans la mesure où il n'a pas été exécuté, et de réclamer le paiement des parties menées à bien sans être redevable de dommages-intérêts au Client.
- 6.8 Si Alfen a informé le client que les Produits étaient prêts et si le Client réclame le report de la livraison, Alfen se réserve le droit de facturer les frais liés à ce report de livraison (y compris entre autres les frais de stockage et de transport) au Client. Dans ce cas, Alfen est en droit d'envoyer la facture au Client comme si les Produits avaient été livrés à la date de livraison initialement indiquée.
- 6.9 Le lieu d'exécution est convenu comme étant le lieu de l'usine Alfen où les produits sont livrés.

## 7. Prix et conditions de paiement

- 7.1 Les prix sont en euros, hors taxes et/ou toute autre charge.
- 7.2 Les paiements doivent être effectués conformément aux conditions de paiement convenues, sans compensation ni autre forme de déduction. Sauf mention contraire dans la proposition, l'offre ou la confirmation d'offre, le paiement doit être effectué sans déduction sur le compte bancaire désigné dans les 30 jours à compter de la date de facture (la « **Date d'échéance** »). Les paiements sont censés avoir été effectués au moment où ils sont reçus sur le compte bancaire d'Alfen.

- 7.3 Si le Client n'a pas effectué son paiement avant la date d'échéance, il est en défaut sans nécessité d'autre notification. Dans ce cas, et nonobstant les autres droits et recours dont Alfen peut disposer, cette dernière sera habilitée à facturer au Client (i) des intérêts sur toutes les sommes dues et non réglées à compter de la date d'échéance de la facture non réglée à un taux de 2 % par an supérieur aux intérêts légaux pour les accords commerciaux (article 6.119a du Code civil néerlandais) et (ii) les frais de recouvrements extrajudiciaires légaux.
- 7.4 Si les parties ont convenu d'un paiement échelonné, Alfen est en droit de suspendre ses activités liées au prochain versement, si une facture liée à un versement précédent n'a pas été payée dans les délais. Dans ce cas, tous les délais de livraison possibles convenus deviennent caducs.
- 7.5 Les accords de remise sont automatiquement résiliés dès qu'un défaut de paiement survient (également dans le cas de paiements échelonnés) et/ou si tous les autres paiements dus n'ont pas été effectués au plus tard au moment de la réception du montant réduit de la facture.
- 7.6 Une réclamation ne peut entraîner la suspension ou un report de paiement.
- 7.7 Alfen est en droit – avec effet immédiat moyennant préavis écrit – de majorer le prix des Produits ou des Services si le prix de revient de certains facteurs a augmenté. Ces facteurs pourront notamment inclure :
- a) les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis, les consommables tels que le pétrole, l'eau et l'énergie ;
  - b) les mesures gouvernementales et les modifications des taux de change, les produits et services obtenus auprès de tiers, les taux de fret, les droits d'importation et d'exportation, les droits d'accise, les prélèvements, les taxes (dans la mesure où ces taux, droits, prélèvements et taxes sont inclus dans le prix des Produits), les salaires, les traitements, les cotisations de sécurité sociale, les coûts de fret et les primes d'assurance.
- 7.8 Alfen est également en droit – avec effet immédiat moyennant préavis écrit – de majorer le prix des Produits ou des Services si un report des heures et des dates de livraison ne peut lui être attribuable.
- 7.9 Sauf accord spécifique, le prix ne peut inclure les droits d'importation, les prélèvements et les taxes, les redevances ou autres charges ou frais nécessaires à l'exécution de l'Accord, ni les frais de déplacement et d'hébergement, qui sont remboursés séparément à Alfen.

## 8. Obligations du Client

- 8.1 Si le Client s'est engagé à fournir des composants pour la fabrication ou la personnalisation des Produits commandés, ces composants doivent être livrés dans les délais DDP conformément aux Incoterms 2010 à l'usine d'Alfen, sans frais, à temps pour le processus de fabrication.
- 8.2 Alfen adresse une notification de défaut des composants dès que ce défaut devient évident dans le cours normal des activités. Le Client renonce par les présentes à toute objection d'une notification tardive des défauts.
- 8.3 En cas de retard de livraison, de livraison défectueuse ou de qualité déficiente de ces composants, tout ce qui a été éventuellement convenu en termes de délais de livraison devient caduc, et le Client indemnise et tient à couvert Alfen pour tous frais et dépenses supplémentaires, ainsi que pour les dommages et pertes subis à la suite de ce retard, de cette déficience ou de ces défauts. Dans ces cas, Alfen est habilitée, à son entière discrétion, à interrompre le processus de fabrication jusqu'à réception des composants en bonne et due forme, de la qualité adéquate.
- 8.4 Le Client veille à tout moment et garantit à ses propres frais et risques que :
- a) toutes les licences et tous les permis requis et nécessaires pour l'exécution de l'Accord sont à disposition ;
  - b) toutes les réglementations locales, régionales et nationales concernant la planification ont été respectées ;
  - c) il interviendra conformément à toutes les lois et réglementations applicables, y compris, sans limitations, à celles liées au recyclage.

- 8.5 Les dommages et frais résultant du non respect (dans les délais) des conditions figurant à l'article précédent seront à la charge et aux risques du Client.
9. Droits de propriété intellectuelle et autres droits protégés
- 9.1 Si les Produits sont fabriqués ou les Services sont fournis sur la base d'idées, de propositions, de modèles, de dessins, de personnalisations ou d'échantillons du Client, ce dernier garantit l'absence de toute infraction à des droits protégés de tierce partie. En cas de procédure en justice liée à une infraction (alléguée) à des droits de brevets, des droits de marque, de la protection des dessins et modèles, des secrets commerciaux ou des droits d'auteur de tiers, le Client indemnise et tient à couvert Alfen pour toute réclamation (pour des dommages-intérêts) de tierces parties et des coûts qui en résultent. Le Client participe aussitôt à une procédure en justice ou reprend cette procédure en charge si Alfen le lui demande.
- 9.2 Toutes les idées, inventions, tous les dessins et échantillons, les œuvres protégées par des droits d'auteur, brevets, droits de conception, marques, droits d'auteur et secrets commerciaux et tout savoir-faire ou autre propriété intellectuelle liés aux Produits fabriqués par Alfen ou aux Services exécutés par Alfen ou générés dans le cadre de l'exécution d'un accord, ainsi que toutes les techniques appliquées par Alfen pour fabriquer et concevoir les Produits ou exécuter les Services, préalablement ou lors du traitement d'une commande, restent ou deviennent toujours, selon le cas, la propriété (intellectuelle) exclusive d'Alfen.
10. Micrologiciel
- 10.1 Un logiciel intégré (ci-après « Micrologiciel ») peut être installé sur les produits livrés par Alfen. Pour certains produits livrés par Alfen, il est possible que le Client utilise - moyennant paiement - les solutions « Connect » d'Alfen (ci-après « Connect »). Le Micrologiciel et les solutions Connect sont soumis à des droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle d'Alfen ou de ses concédants de licence. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré au Client. Le Client garantit à Alfen et à ses concédants de licence qu'il ne violera aucun de ces droits.
- 10.2 L'accès à Connect est soumis à des conditions d'utilisation. Le Client (et les tierces parties obtenant un accès à Connect via le Client dans la mesure de ce qui est autorisé et applicable, ci-après l'(les) « Utilisateur(s) ») doi(ven)t strictement se conformer aux conditions d'utilisation de Connect à tout moment. Si et dès que le Client ou un Utilisateur utilise Connect, il approuve les présentes conditions d'utilisation.
11. Informations confidentielles et confidentialité
- 11.1 Le Client veille à la confidentialité de toutes les informations, spécifications, informations commerciales et à tout le savoir faire concernant Alfen et fourni par celle-ci. À la demande d'Alfen, le Client retourne ces informations à Alfen, en bon état dans un délai de quatorze jours, ou les supprime.
- 11.2 Nonobstant les obligations de confidentialité des parties, le Client accepte par les présentes qu'Alfen puisse utiliser le nom du Client ainsi que les informations générales sur le projet à des fins de publicité et de référence.
12. Notification de défauts
- 12.1 Le Client est tenu de vérifier les dommages causés par le transport ou toute autre forme de dommages au niveau des Produits ou des Services dès leur livraison ou dès leur réalisation. Le Client doit notifier par écrit les défauts visibles dans les sept (7) jours suivant la livraison des Produits ou la réalisation des Services ou dans les sept (7) jours suivant la détection du défaut, en incluant une description spécifique de la nature du défaut. À la demande d'Alfen, le Client est tenu d'envoyer le produit défectueux à l'usine d'Alfen, DDP, conformément aux Incoterms 2010.

- 12.2 Si les Produits sont fabriqués sur la base des instructions du Client, la garantie de l'efficacité/du fonctionnement et la garantie de l'aptitude des Produits à un usage spécifique sont expressément exclues. Toute garantie liée à des pièces livrées par le Client telles que décrites à l'article 0 est expressément exclue.
- 12.3 Les litiges entre le Client et Alfen concernant la qualité, la livraison ou toute autre réclamation présentée par le Client ne peuvent en aucun cas l'autoriser à suspendre le paiement.
- 12.4 Le retour des Produits défectueux n'est autorisé que moyennant l'approbation écrite préalable d'Alfen. Si les Produits doivent être retournés, ce retour se fera aux risques et aux frais du client (DDP, conformément aux Incoterms 2010). L'acceptation des Produits retournés ou l'examen des défauts par Alfen n'autorise en aucun cas le Client à faire des réclamations ou autres actions en justice. Alfen ne garantit l'adaptation ou le caractère approprié à aucune fin spécifique, quelle qu'elle soit.

### 13. Garantie et responsabilité

- 13.1 Alfen garantit sa fabrication pour une période de douze (12) mois à compter de la réalisation des Services et garantit que tous les Produits seront neufs, exempts de tout défaut, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la livraison des Produits au Client. Alfen rectifiera tout défaut en réparant ou en remplaçant les Produits ou en réalisant à nouveau les Services, à moins que :
- a) les Produits n'aient été mal utilisés, mal installés ou entretenus (autrement que par Alfen) ; ou
  - b) les Produits n'aient été démontés, modifiés ou réparés (autrement que par Alfen) ; ou
  - c) les manuels, les instructions d'utilisation et d'entretien applicables à (des parties) des Produits ou fournis par Alfen n'aient pas été respectés ; ou
  - d) les Produits ne soient utilisés à proximité de substances explosives ou hautement inflammables ou dans ou à proximité de l'eau ; ou
  - e) en cas d'usure normale ; ou
  - f) le réseau de distribution ne soit défaillant ; ou
  - g) qu'il n'existe un cas de force majeure ou que le défaut ne soit dû à une cause extérieure.

La garantie de base pour les équipements de charge des VE est une garantie de retour à la base, qui est disponible sur le site d'Alfen.

Tous frais engagés en dehors de la réparation ou du remplacement seront facturés séparément au Client (le cas échéant : frais de déplacement, heures de travail, transport, installation, retrait, etc.). Cette garantie est la garantie exclusive fournie à la place de toute garantie relative à la qualité marchande, l'adéquation à un usage particulier ou de toute autre garantie, expresse ou implicite. Alfen ne garantit aucune adéquation à une fin particulière, quelle qu'elle soit.

- 13.2 La responsabilité d'Alfen en vertu de ou en relation avec un accord, et les Produits et/ou Services vendus ou réalisés en vertu de celui-ci, sera limitée pour la livraison des Produits à 50 % de la valeur des Produits dans la confirmation de commande / l'accord et pour la livraison des Services à 50 % de la valeur des frais de service annuels, que cette responsabilité découle de l'accord (y compris les pénalités ou indemnités), d'un délit (y compris la négligence), de l'équité, de la loi ou autre.
- 13.3 Alfen n'est responsable d'aucune perte ou préjudice en termes de profits, de revenus, d'utilisation, de production, de contrats, de fonds de commerce, de corruption de logiciels, de données ou d'informations, ni d'aucune perte ou d'aucun dommage indirect, spécial ou consécutif, quelle qu'en soit la forme.
- 13.4 Le Client est tenu d'indemniser et de tenir à couvert Alfen pour et contre toutes les demandes de tiers pour la réparation de dommages en rapport avec les Produits livrés ou les Services fournis. Client.

### 14. Réserve de propriété

- 14.1 Alfen reste le détenteur des Produits jusqu'à ce que le Client se soit conformé à toutes ses obligations financières à son égard, y compris en termes d'intérêts et de coûts. Il incombe au Client de stocker et de surveiller dûment les Produits.



- 14.2 En cas de revente, le Client attribue par les présentes à Alfen toutes les créances ou dettes, y compris tous les droits accessoires et les garanties collatérales, qui lui reviennent à l'égard de ses clients et des Produits revendus, et Alfen accepte cette cession par les présentes. Le Client divulgue sur demande à Alfen les noms et adresses de ses clients, ainsi que les comptes débiteurs et les montants dus résultant de ces ventes. Sauf révocation par Alfen et sans préjudice de la propriété exclusive d'Alfen sur les créances cédées, le Client peut recouvrer les créances cédées à Alfen en son propre nom, mais pour le compte d'Alfen.
15. Résiliation, succession légale et cession
- 15.1 En cas d'annulation ou de résiliation de l'accord par le client, Alfen a droit à une compensation de la valeur totale de l'accord, y compris le bénéfice calculé. En cas d'annulation justifiée par le Client sur la base de l'article 15.1 sous a, Alfen a droit au remboursement des frais qu'elle a engagés, jusqu'au moment de l'annulation.
- 15.2 Les deux parties ne sont en droit d'annuler l'accord que dans les cas suivants :
- a) L'autre partie manque délibérément ou gravement à ses obligations essentielles au titre de l'accord, et il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai raisonnable fixé par écrit par la partie concernée ;  
ou
  - b) L'autre partie cesse ou menace de cesser d'exercer son activité, devient insolvable, dépose une demande de mise en faillite, conclut un concordat avec ses créanciers ou se met en liquidation.
- 15.3 Les commandes sont également contraignantes pour le successeur légal du Client ou d'Alfen. Les droits et obligations tels que déterminés dans l'accord et les présentes Conditions générales ne peuvent être cédés par l'une ou l'autre partie sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, lequel ne doit pas être refusé ou retardé de manière déraisonnable. Ce qui précède ne s'applique pas en cas de cession à un ou plusieurs successeurs légaux. Une telle cession est valide dès la notification écrite à l'autre partie.
16. Exportation
- Si le Client exporte le ou les (toute partie du ou des) Produits, il est tenu de se conformer à toutes les réglementations nationales et internationales d'exportation applicables, et le Client tient à couvert Alfen pour toute réclamation de tierces parties liée à ces réglementations d'exportation.
17. Données à caractère personnel
- 17.1 Si le Client reçoit des données à caractère personnel d'Alfen dans le cadre de l'accord, concernant lesquelles le Client est qualifié de sous-traitant, celui-ci garantit qu'il se conforme à la réglementation générale sur la protection des données et à toute autre loi et réglementation applicable concernant la protection des données (ci-après le « RGPD »). Dans ce cas, les parties passent des arrangements supplémentaires dans un accord de traitement de données. Les parties passent également un accord de traitement de données si Alfen reçoit des données à caractère personnel de la part du Client dans le cadre de l'accord concernant lesquelles Alfen ne peut être considérée comme le responsable du traitement.
- 17.2 Si le Client doit être considéré comme étant le responsable du traitement en vertu du RGPD, ce règlement s'applique directement au Client et celui-ci garantit qu'il intervient conformément au RGPD.
- 17.3 Alfen a élaboré une déclaration de confidentialité qui peut être consultée sur son site web. Si Alfen reçoit des données à caractère personnel de la part du Client dans le cadre de l'accord, le Client informe les personnes concernées de cette déclaration de confidentialité.

18. Divisibilité

- 18.1 Si une des dispositions des présentes Conditions générales ou de l'accord s'avère être nulle ou invalide pour quelque raison que ce soit, ceci ne peut affecter la validité des dispositions restantes.
- 18.2 Les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide par une disposition valide la plus proche possible de l'intention économique de la disposition invalide.

19. Loi applicable

- 19.1 Les présentes Conditions générales et tout accord auquel elles s'appliquent, ainsi que tout litige ou toute réclamation découlant des présentes Conditions générales ou de l'accord et de son objet, sont régis et interprétés conformément au droit néerlandais, à l'exclusion de ses dispositions relatives aux conflits de lois et à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises.
- 19.2 Pour tout litige découlant des ou dans le cadre des présentes Conditions générales et de tout accord auquel ces Conditions générales sont applicables ou d'autres accords qui en résulteraient, le tribunal de district de « Midden Nederland », situé à Almere, aux Pays-Bas, est compétent.

## **II. CONDITIONS SPÉCIALES - TRAVAUX DE MONTAGE, D'INSTALLATION ET DE SERVICES (« Conditions spéciales »)**

Les travaux de montage, d'installation et de services (ci-après les « Travaux ») sont régis par les articles 1 à 18 des présentes Conditions générales, mais aussi par les articles 19 à 21 des présentes Conditions spéciales. En cas de conditions divergentes ou contradictoires, les articles des Conditions spéciales prévalent sur les articles 1 à 18 des Conditions générales, à l'exception de l'article 12 (Garantie et responsabilité) qui prévaut à tout moment.

20. Réalisation des travaux

- 20.1 S'il a été convenu qu'Alfen doit effectuer les travaux pour le Client, celle-ci s'en charge conformément aux spécifications convenues. Alfen est en droit, sans y être tenue, de vérifier l'exactitude des informations fournies, et, en cas de découverte d'erreurs, de reporter les Travaux jusqu'à ce que ces erreurs aient été résolues de manière satisfaisante pour elle.
- 20.2 Le Client veille à la présence de tous les équipements et outils requis pour réaliser les travaux, au sens le plus large du terme, et à l'entière discrétion d'Alfen. Alfen est en droit, si elle le juge utile, de commander tout équipement nécessaire pour et aux frais du Client, ou de prendre toute autre mesure pour et aux frais du Client qu'elle juge appropriée. Sur première demande d'Alfen, le Client mettra de lui-même à sa disposition une personne qualifiée pour coordonner les Travaux sur site ou contribuer à cette coordination.
- 20.3 Le Client garantit et veille à ses propres frais et risques que :
- dès que les travailleurs d'Alfen arrivent sur le site, ils puissent commencer leurs Travaux et continuer à travailler pendant les heures de travail normales et, en outre, si Alfen l'estime nécessaire, en dehors des heures de travail normales, à condition qu'Alfen en ait informé le Client en temps utile ;
  - les travailleurs d'Alfen disposent d'un logement et de tous les équipements essentiels appropriés comme spécifié par les pouvoirs publics et l'accord ;
  - les voies d'accès au site soient appropriées au transport nécessaire ;
  - le site désigné soit approprié pour le stockage et le montage / l'installation / les services ;
  - des équipements de stockage verrouillables nécessaires pour les matériaux, les outils et autres articles aient été prévus ;
  - les aides nécessaires et habituelles, le matériel de l'entreprise (eau, électricité, vapeur, air comprimé, chauffage, éclairage, une connexion internet rapide, stable et fiable avec un niveau de sécurité élevé,



etc.) et les équipements de mesure et de contrôle normaux soient mis à la disposition d'Alfen en temps utile et sans frais au bon endroit ;

- g) toutes les mesures et précautions (de sécurité) nécessaires aient été prises, maintenues et respectées - en ce qui concerne le montage / l'installation / les services - pour se conformer aux réglementations publiques en vigueur ;
  - h) dès le début et durant le montage / l'installation / les services, les Produits expédiés se trouvent à la bonne place.
- 20.4 Le Client vérifie régulièrement les Travaux réalisés, comme il sera convenu par la suite, et approuve les Travaux par écrit. Si le Client omet de vérifier et/ou d'approuver les Travaux, ceux-ci seront censés avoir été approuvés dans les trois jours ouvrés à compter du moment où Alfen les a terminés, mais dans tous les cas au moment où le Produit concernant lequel les Travaux ont été réalisés est mis en service.
- 20.5 Le Client rembourse tous les frais engagés par Alfen dans le cadre des Travaux, y compris tous frais de déplacement et d'hébergement.
- 20.6 Tous les dommages et frais résultant du non respect ou du non respect dans les délais des conditions figurant dans le présent article seront à la charge et aux risques du Client.

#### 21. Travaux supplémentaires et travaux annulés

La réalisation de travaux supplémentaires ou l'annulation des Travaux doit être approuvée par écrit. Si des travaux supplémentaires ou moindres sont effectués sans un tel accord écrit, Alfen est en droit de déterminer unilatéralement le prix des Travaux en question, selon les tarifs du marché.

#### 22. Acceptation et achèvement

Les Travaux seront censés avoir été acceptés comme suit :

- a) si aucun test de réception n'a été convenu : à leur livraison, ou s'il a été convenu par écrit qu'Alfen réaliserait les Travaux, à l'achèvement des Travaux ; ou
- b) si les parties ont convenu d'un test de réception par écrit : le premier jour qui suit la période de test ; ou
- c) si le Client a fait un usage quelconque du Produit avant le moment de l'acceptation : au début de cette utilisation.

Le Client ne peut refuser d'acceptation sur des fondements autres que ceux liés aux spécifications expressément convenues entre les parties, ni en fonction d'erreurs mineures, à savoir des erreurs qui n'empêchent pas l'utilisation ou n'entravent pas la productivité du Produit.